Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260320-20260402-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-04-02

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 17
votants : 18

Séance du 20 mars 2026

OBJET **: création de cinq postes d'adjoints et un poste de conseiller délégué**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 16 mars 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, CLEZIO P, TRENY C, RAFFRAY Y, QUERO S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
LE CAER Sébastien

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints et de conseillers délégués appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et d'approuver la création de cinq postes d'adjoints et d'un poste de conseiller délégué.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 13 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor